



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9
POUR : 8
ABSTENTION : 1
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°03-04042025-02 : Missions d'entretien technique courant et de prestations d'assistance à l'exploitation multi-technique du Pôle Sports Loisirs : reconduction du marché

Par délibération du 4 août 2023, le Conseil municipal a attribué le marché de missions d'entretien technique courant et de prestations d'assistance multi-technique du Pôle Sports Loisirs, y compris le surfaçage de plan de glace de la patinoire et l'analyse réglementaire de la qualité des eaux de bassin de la piscine, à la société AQU'ICE pour un montant forfaitaire de 246 720 € HT (pour la période initiale du marché).

Le marché a été conclu pour une durée initiale de deux ans à compter de sa notification, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour une durée d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

La première échéance du marché arrive à son terme le 17 août 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire le marché pour une durée d'un an à compter du 18 août 2025.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à 8 voix pour et 1 abstention (Valérie MARTINET) :

- Décide de reconduire le marché de missions d'entretien technique courant et de prestations d'assistance à l'exploitation multi-technique du Pôle Sports Loisirs conclu avec la société AQU'ICE pour une durée d'un an à compter du 18 août 2025 ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres 011 des budgets Patinoire Piscine et Pôle Sports Loisirs des années 2025 et 2026 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des documents à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS


